

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, Inspect^r diocésain. — Tirage : 500 ex.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stéir, Quimper. — C. C. Rennes 528-80/
Tél. 10.97

PROBLÈMES DE RENTRÉE

Votre rentrée est faite.

Devant vous 50.000 enfants ont pris place sur les bancs de nos 321 écoles primaires.

Comment ne pas être ému dès ce premier contact, ou cette reprise de contact ?

50.000 enfants attendent de vous ce que, pratiquement, vous êtes seuls à pouvoir leur donner : le pain de l'âme.

Consciemment ou inconsciemment, c'est Dieu qu'ils viennent chercher auprès de vous.

Telle est la sublimité de votre mission ; telle est la gravité de votre responsabilité.

Aux différentes sessions des vacances, tout comme aux retraites, l'accent a été mis sur ce point : *la nécessité de rechristianiser notre enseignement.*

Hé oui ! le reproche nous est fait ; il s'étale dans les revues et même dans les journaux : nos écoles donnent un enseignement profane... nos écoles chrétiennes sont des écoles laïques qui font une demi-heure de catéchisme par jour... il y a une disproportion démesurée entre le bagage des connaissances profanes et le bagage des connaissances religieuses que les élèves emportent de vos classes, etc, etc...

Nous pouvons penser que, ainsi généralisé, le reproche est immérité et injuste.

Mais il vaut qu'on s'y arrête.

Sont-ils rares chez nous ceux qui sont esclaves des programmes officiels, de la *neutralité* des programmes officiels, ceux dont le souci, non formulé mais réel, est le diplôme qui doit couronner les études ?

Ne serait-ce pas le cas de répéter le mot fameux du Ministre de l'Education Nationale, dans un autre sens toutefois, nos écoles ne seraient-elles donc que des écoles « dites libres » ?

Nous avons la liberté de nos programmes, la liberté de nos horaires ; nous sommes vraiment libres, libres de former des hommes, des chrétiens, que notre enseignement, comme notre exemple, préparera à la vie concrète, à la vie réelle sur le plan humain et le plan chrétien.

La raison d'être de nos écoles est là : elle seule explique les sacrifices immenses consentis par les familles, comme elle explique l'intransigeance de l'Eglise dans le problème de l'éducation.

Nous n'avons pas le droit de les décevoir ; nous n'avons pas le droit de trahir notre mission.
Nous donnerons Dieu à nos élèves...
...Ou nous aurons échoué.

F. LE STER.

Nouvelles Ecoles

Il vous sera très agréable d'apprendre que nous avons ouvert 4 nouvelles écoles de garçons : *Saint-Méen* (où l'école laïque est fermée, tous les élèves sans exception étant passés à l'école chrétienne), *Plouneventer*, *Rosnoën*, *Plougastel-Saint-Germain*.

3 autres écoles de garçons sont en instance d'ouverture : *Plouénat*, *Saint-Derrien*, *Plougourvest* et une école mixte au hameau de *La Trinité*, en Plouzané.

A qui vous adresser ?

1° Pour tout ce qui concerne l'administration générale et pour toutes les affaires non énumérées ci-dessous, à M. le chanoine Le Ster, à l'Inspection diocésaine (boîte postale 38, tél. 10.97, C.C.P. 528.80 Rennes).

2° Pour l'enseignement technique et ménager, pour le brevet d'instruction religieuse, pour l'organisation des Amicales, de l'A.P.E.L., à M. le chanoine Rannou, 63, rue de Douarnenez.

3° Pour tout ce qui concerne les programmes officiels et diocésains, le Mouvement des Enseignantes chrétiennes, à M. l'abbé Derrien, 23, rue du Frou.

Remarque. — Les bureaux de l'Inspection diocésaine sont fermés le lundi et les jours fériés ; ils sont ouverts les autres jours, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Avis divers

Au début de chaque année scolaire nous donnons les mêmes avis sur des sujets divers et nous aimerions vous voir en tenir compte afin de nous épargner une correspondance inutile et dispendieuse.

1° *Correspondance.* — A toute lettre demandant une réponse, il faut joindre un timbre (pas d'enveloppe timbrée).

2° *Enquêtes.* — On nous faciliterait de beaucoup notre tâche si, à propos des enquêtes que nous sommes obligés de faire, on voulait tenir compte des remarques suivantes : a) répondre avec soin et le plus tôt possible à nos demandes de renseignements ; b) répondre sur des feuilles de cahier d'élève format couronne ; c) ne jamais traiter deux questions d'ordre différent sur la même feuille.

3° A l'occasion des versements effectués à notre C.C.P. indiquer toujours, sur le talon du chèque, la destination des sommes versées. A défaut de cette indication, le talon vous sera renvoyé, pour être complété, sous enveloppe non affranchie.

4° Vos demandes de *bons matière* doivent être visées par l'Inspection diocésaine. Prière d'y joindre : 1° la note du fournisseur ou de l'entrepreneur établissant la quantité des bons

matières nécessaires pour le travail à effectuer ou les ustensiles demandés, 2° une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur, 3° une enveloppe timbrée portant l'adresse suivante : Service d'approvisionnement, 19, rue de Varenne, Paris (7°).

5° Vous trouverez à l'Inspection diocésaine : a) « Le Directeur des Ecoles chrétiennes ». C'est le Règlement diocésain des écoles. Les Directeurs et Directrices voudront bien le mettre entre les mains de leurs instituteurs et institutrices et en exiger l'observation (l'exemplaire 8 fr.), b) des états de liquidation pour les Bourses (l'exemplaire 2 fr.), c) des carnets de paye (20 fr. l'exemplaire).

6° *Le Sentier* est expédié à toutes les écoles ; elles y sont abonnées d'office. Prix de l'abonnement annuel, 50 fr. Il doit être mis à la disposition du personnel enseignant.

Registres et Diplômes

Avis importants. — 1° Chaque Directeur doit avoir dans le bureau de sa classe, afin de pouvoir les présenter aux Inspecteurs diocésains comme aux Inspecteurs primaires, sans avoir à les chercher ailleurs : a) son diplôme, b) le registre du personnel, régulièrement paraphé par l'Inspecteur d'Académie, il y inscrit les noms des maîtres, des moniteurs, des surveillants, c) le registre des pensionnaires, d) le plan de l'école.

2° De même, chaque maître doit avoir dans le bureau de sa classe : a) son diplôme, b) son registre d'appel bien à jour.

3° Le Directeur qui reçoit un nouvel adjoint doit toujours vérifier s'il remplit les conditions légales, en exigeant de lui la présentation de son diplôme, brevet ou baccalauréat complet. De même, il vérifiera au début de chaque mois le registre d'appel de chaque classe.

4° En plus des registres du personnel, des pensionnaires, qui sont exigés par l'Inspecteur primaire, l'Inspecteur diocésain demande qu'on lui présente les cahiers de préparation de classe, le programme avec ses répartitions mensuelles ; l'emploi du temps doit être affiché.

Remarque. — L'Inspecteur primaire qui visite une école demande généralement qu'on lui montre le plan de l'établissement. Ce même plan est exigé de tout Directeur qui entre en fonctions, lors de la déclaration d'ouverture de l'école.

A ce propos, nous tenons à signaler les ennuis graves qu'ont éprouvés certains Directeurs du fait que le plan fourni n'était pas conforme aux locaux scolaires.

Il est donc prudent de vérifier, dès maintenant, si les aménagements apportés dans les locaux scolaires ces dernières années sont enregistrés sur le plan ; sinon, il est urgent d'y remédier.

Certains plans ne sont guère présentables ; il ne serait pas inutile de les reproduire sur papier moins encombrant et plus clairement.

Les Traitements. — Les Charges sociales

Le barème des traitements pour 1947-1948, approuvé par Monseigneur l'Evêque, a été adressé à tous les Directeurs et Directrices. Ceux-ci doivent le communiquer à leurs adjoints et adjointes.

Lors des retraites, les instituteurs et institutrices nous ont fait part de leur désir de recevoir leur traitement mensuellement (par *douzième*). Nous avons été surpris de savoir que, dans certaines écoles qui ne passent pas pour nécessiteuses, les maîtres avaient reçu le 1^{er} acompte de leur traitement au mois de Février. Il y a là un abus intolérable.

En même temps que leur traitement mensuel, il doit être délivré à chacun un bulletin de paye extrait du carnet de paye.

Nous rappelons l'obligation grave qui incombe aux Directeurs et Directrices d'inscrire tous les employés non ecclésiastiques ou religieux (adjoints, moniteurs, surveillants, domestiques) aux Assurances Sociales, et d'acquitter chaque trimestre les taxes prévues : 16% (dont 6% au compte de l'employé) pour les Assurances Sociales, 0,60% pour la Caisse Accidents. Quant aux allocations familiales dont la taxe vient d'être portée de 12 à 13%, pourra-t-on faire face à cette charge écrasante ?

La Visite médicale

Une ordonnance du 18 Octobre 1945 a institué la surveillance médicale des enfants d'âge scolaire. Elle vise, pour cette année, tous les enfants nés entre le 1^{er} Janvier et le 30 Septembre 1941.

En conséquence, le Directeur ou la Directrice d'école doit exiger des parents, lors de l'inscription de ces enfants, le certificat médical qui leur a été délivré.

Tel est le principe.

En fait, beaucoup d'enfants n'auront pu passer cette visite médicale avant leur entrée à l'école, parce que le service d'inspection est loin d'être organisé dans toutes les villes et les bourgs.

Il faudra donc accepter les enfants avec ou sans le certificat médical.

Des instructions seront données ultérieurement en vue de régulariser cette situation.

L.U.G.S.E.L. Féminine

Tout d'abord une grande et bonne nouvelle : *le diocèse de Quimper est classé 1^{er} parmi tous les diocèses de France pour l'activité déployée et les résultats obtenus.*

Ce succès est assurément le fruit de toutes les bonnes volontés conjuguées des écoles affiliées, de la compétence de nos moniteurs et de nos monitrices, le tout animé par le zèle et la ténacité de celle qui en est la cheville ouvrière : Mlle Jacq, du Cours Normal.

Mlle Jacq-pousse toujours plus avant son organisation :

A partir d'Octobre fonctionnera, au Cours Normal de Landerneau, un Secrétariat permanent de l'U.G.S.E.L. La secrétaire, Mlle Kergoat, rédigera chaque semaine une fiche d'Education Physique qui comportera la leçon de la semaine pour petites et grandes. Cette fiche s'adresse à *toutes les écoles libres du Finistère*. Elle est spécialement destinée à aider les écoles sans monitrices venant de l'extérieur. Abonnement trimestriel : 300 francs. S'adresser : Secrétaire U.G.S.E.L., 54 bis, rue de Brest, Landerneau.

Le bureau sera ouvert tous les jeudis.

Il y sera créé également une bibliothèque sportive. Pour éviter des achats onéreux et souvent inutiles, nous recevrons avec reconnaissance les ballets, mouvements rythmiques, mouvements d'ensemble, que les écoles possèdent en double, ou qu'elles ont déjà fait jouer. On accepterait aussi les livres de jeu ou de gymnastique dont les écoles pourraient disposer. Ceci nous permettrait de les faire circuler à travers le Finistère, moyennant une petite location.

Nous serions reconnaissants à toutes les écoles qui emploient nos moniteurs et monitrices de noter le prix horaire nouveau, 160 fr. ; de faire elles-mêmes leur total, *fixé pour le trimestre*, d'après le temps consacré par le moniteur ou la monitrice à l'école, et de nous en expédier le montant au début du deuxième mois dans le trimestre. Un retard d'un, deux, trois, voire même cinq mois, nous gêne beaucoup pour le règlement des moniteurs.

Exemple de mode de calcul :

160 fr. (l'heure) $\times$ 6 (h. par jour) $\times$ 4 (semaines) $\times$ 3 (mois) = 11.520 fr., soit le double du prix de l'an dernier.

Prière d'adresser en même temps que l'abonnement la fiche d'Education Physique, le montant des cotisations U.G.S.E.L. qui est de 5 fr. par famille d'élèves au-dessus de neuf ans, et d'indiquer le nombre de licences nouvelles (10 fr.) ou de papillons 1948 (10 fr.) à fournir en vue du Challenge et des différents concours.

Grâce aux dons reçus des différents comités des fêtes des écoles et de la modeste souscription lancée par l'U.G.S.E.L., nous espérons subvenir aux études de l'élève du Cours Normal qui se spécialise en Education Physique, à Paris. A tous les donateurs, un chaleureux merci.

Programmes

Nous ne pouvons songer à publier ici les nouveaux programmes du C.E.P. et des C.C. Les différentes maisons d'édition et les revues pédagogiques, telle que *l'Ecole*, ne manqueront pas de vous les faire connaître.

Voici, à titre de renseignements, quelques brèves indications :

I. COURS COMPLÉMENTAIRE

Histoire : 6^e : le programme de 1938.

5^e : de Clovis à Henri IV.

4^e : de Henri IV au Congrès de Vienne.

3^e : de 1815 à nos jours (grande guerre, S.D.L., B.I.T.).

Géographie : 6^e, 5^e, 4^e et 3^e, programme de 1938 avec étude des régions naturelles.

Sciences : 6^e : programme de 1938 (voir le détail dans le programme de 1^{re} année de 1943).

5^e : programme de 1938. Suppression de physique et de chimie.

4^e : *Physique* : programme de 5^e et de 4^e de 1938, sauf leur.

Chimie : air, N. O. H₂O. H. C. CO₂. S. ST₄H₂. CLNA. Notion d'acide, base, sel, propriétés des métaux.

Sciences naturelles : géologie, botanique : programme de 1938.

3° : *Physique* : chaleur à partir de température, électricité, optique (supprimer acoustique).

Chimie : extraction des métaux, puis même programme qu'en 1938.

Supprimer : notion simple de fonction, acétate d'éthyle, saponification, cellulose.

Sciences naturelles : même programme qu'en 1938. Supprimer système nerveux et organes des sens.

Puériculture : même programme qu'en 1943.

II. MORALE

Instruction civique. — 6° : 1) vertus individuelles ; 2) la commune ; 3) le travail (à travers les âges).

5° : 1) l'école et la famille ; 2) le département ; 3) le travail (les grandes découvertes).

4° : 1) vertus professionnelles ; 2) l'Etat ; 3) le travail (dans la vie locale).

3° : 1) vertus sociales et civiques ; 2) la Nation, le Gouvernement ; 3) le travail (organisation économique).

Les faits essentiels de l'histoire nationale :

— La Gaule romaine ; l'apport romain, la société gallo-romaine.

— La société carolingienne.

— Les croisades et leurs conséquences.

— La société féodale en France ; les campagnes et les villes. Les conditions de la vie sociale et de la vie économique (le serfage), l'Eglise, les Monastères, Universités, Cathédrales.

— Formation territoriale de la France. Les progrès du pouvoir royal.

— Rivalité entre la France et l'Angleterre ; la Guerre de Cent Ans et la naissance du sentiment national.

— Inventions et découvertes ; leurs conséquences économiques et sociales. La Renaissance. L'Humanisme. La Société au xvr^e siècle.

— Le siècle de Louis XIV ; activité intellectuelle et artistique.

— La colonisation française ; origine, évolution du xvr^e au xviii^e siècle.

— Tableau de la vie économique et sociale en France au xviii^e siècle. Le mouvement des idées ; philosophes et encyclopédistes.

— La Révolution de 1789 ; idées directrices ; les réalisations dans les domaines administratif, économique, scientifique et social.

— Expansion des idées révolutionnaires en Europe jusqu'en 1815.

— Le progrès des sciences (y compris les sciences de la vie) et le progrès des techniques depuis la seconde moitié du xviii^e siècle jusqu'à nos jours.

— Naissance et développement de la grande industrie. La conquête de l'espace sur terre, sur mer, dans les airs. Le progrès agricole en France. Cultures et techniques. L'évolution de la condition paysanne ; organismes collectifs.

— La concentration industrielle. La dépopulation des campagnes et les changements dans l'équilibre démographique.

— Les transformations de la législation sociale et de la condition des travailleurs.

— La démocratie en France, son évolution, rôle de l'Etat.

— L'œuvre scolaire de la III^e République.

GÉOGRAPHIE

1) *La terre et les cinq parties du Monde*.

a) La terre ; figures de la terre, ses mouvements ;

Répartition des terres et des mers ;

Les grands océans.

b) Les continents : forme, relief, climat, hydrographie, zones de végétation ; la répartition des hommes, les régions d'accumulation ;

Les grandes puissances mondiales : Etats-Unis, U. R. S. S., Angleterre, Chine.

2) *La France et l'Union Française*.

A) La France : a) vie d'ensemble de la géographie physique ; situation, nature du sol, relief, climat, hydrographie.

b) Les grandes régions naturelles ; étude physique et humaine et économique.

On présentera d'abord aux élèves leur propre région et on donnera à cette étude une attention et un développement particuliers.

c) Vue d'ensemble de la géographie humaine et économique de la France ; population, agriculture, industrie, moyens de transport. Place de la France dans l'économie mondiale.

B) L'Union Française : étude physique, humaine et économique.

CLASSE DE FIN D'ÉTUDES

HISTOIRE

— Notions sommaires tirées des documents littéraires et figures touchant la civilisation de l'Égypte, de la Grèce et de Rome. Les conditions du travail dans le monde antique (l'esclavage).

Programme des Sciences appliquées

(Ecoles de garçons et de filles, urbaines et rurales.)

I. — L'HOMME DANS SON MILIEU

A) *Enseignement*.

A) Le temps qu'il fait : le thermomètre et la température ; le baromètre et la pression atmosphérique ; les vents dominants de la région ; l'humidité atmosphérique.

B) *L'Homme*.

Le développement harmonieux du corps, conservation de la santé.

- a) Hygiène des principaux organes du corps humain et de leurs fonctions ;
- b) Les microbes et les principales maladies contagieuses ; vaccins et sérums ;
- c) Les maladies sociales : alcoolisme, tuberculose, cancer ;
- d) Accidents.

C) La Maison.

Etude critique d'une maison prise dans le cadre local :

- a) Matériaux de construction, les murs et la toiture. Conditions de leur valeur de protection.
- b) Orientation, aération, éclairage. Disposition des pièces.
- c) Eau. Distribution de l'eau. Les pompes. Installations sanitaires.
- d) Chauffage. Appareils de chauffage.
- e) Eclairage électrique et utilisations domestiques du courant lumière.
- f) La maison modèle au point de vue de l'hygiène.

Travaux pratiques.

Lecture d'un thermomètre, graphiques de températures.

Lecture d'un baromètre, graphique de pressions.

La girouette ; notation de la force et de la direction du vent. Rose des vents. Orientation par la boussole ou l'étoile polaire.

Le Pluviomètre : graphique des hauteurs de pluies tombées. Soins d'urgence à donner aux malades. Exercices simples de secourisme.

Lecture d'un compteur à eau, à gaz, d'un compteur électrique : détermination de la consommation d'un appareil.

Remplacement d'un fusible, d'une lampe (montage d'un fil avec épissure, d'un coupe-circuit, d'un interrupteur, d'une douille. Branchement d'une lampe ou d'une prise de courant).

Démontage, entretien (et éventuellement graissage) d'appareils ménagers : robinets, brûleurs, appareils électriques, machine à coudre..., éventuellement écrémeuse.

(Scellement simples.)

Avis. — les travaux entre parenthèses n'appartiennent pas au programme des filles.

Dans les écoles rurales, de garçons et de filles, on insistera sur la disposition de la ferme et de ses dépendances.

II. — LES ACTIVITÉS HUMAINES

I. — Ecoles urbaines de garçons.

A) *Le jardin.* — Monographie d'une plante cultivée (haricot, chou...).

Les légumes, les fleurs.

Travaux de saison au jardin.

Le petit élevage (facultatif).

Lapins, poules, éventuellement abeilles.

B) *Les travaux intérieurs.*

a) Opérations courantes. Les pesées : balances et bascules.

b) Détermination dans un cas pratique d'une verticale et d'une horizontale : fil à plomb et niveaux.

c) Mesures de longueur : utilisation rationnelle de la chaîne d'arpenteur, des mètres, du pied à coulisse, du palmer, des calibres.

d) Traçages simples : utilisation rationnelle des règles, des équerres, des trusquins, des compas.

C) Travaux d'usage courant.

Réparation et confection d'objets présentant toujours un caractère utile et mettant en œuvre des activités secondaires rappelant celles du menuisier, du serrurier, du vitrier, du plâtrier.

A l'occasion de ces travaux, utilisation d'outils communs avec explication rationnelle de leur maniement ; usage des marteaux, des tenailles, des pinces, du rabot, des scies...

L'ampoule électrique. Le courant du secteur : transport et installation.

Le moteur électrique (sans explication scientifique). Transmission du mouvement : courroies et engrenages. Roulements.

Appareils et machines d'un usage courant : le fer et la lampe à souder. Machines-outils d'usage courant dans la région. La bicyclette, L'automobile.

III. — ECOLES RURALES DE GARÇONS

A) Champs et cultures : Le sol.

a) Le sol : distinction entre la terre arable et le sous-sol. Influence du sous-sol : qualités et défauts des principaux sols ; amendements engrais.

b) Monographie des plantes cultivées les plus importantes de la région (blé, vigne, pomme de terre, betterave), assolement, façons culturales, lutte contre les maladies et les parasites, récoltes, rendement et conservation des récoltes.

Selon les régions : vinification, fabrication du cidre, de la bière, etc...

c) Principales plantes nuisibles.

B) L'élevage : Les animaux de la ferme.

a) Monographie d'un ou deux animaux familiers à la région.

b) Alimentation, sélection, maladies, hygiène des étables et des écuries.

c) Eventuellement, industrie laitière.

C) Travaux intérieurs.

a) Opérations courantes : les pesées, balances et bascules.

b) Traçages simples : utilisation pratique d'une verticale et d'une horizontale, fil à plomb et niveau.

c) Mesures de longueur, utilisation rationnelle de la chaîne d'arpenteur, des mètres, du pied à coulisse, du palmer, des calibres.

d) Traçages simples, utilisation rationnelle des règles, des équerres, des trusquins, des compas.

e) Travaux d'un usage courant ; réparation et confection d'objets représentant toujours un caractère utile et mettant en œuvre des activités secondaires rappelant celles du menuisier, du serrurier, du vitrier, du plâtrier, du bourrelier.

A l'occasion de ces travaux, utilisation d'outils communs avec explication rationnelle de leur maniement ; usage des marteaux, des tenailles, des pinces, du rabot, des scies, etc...

f) L'ampoule électrique (sans explication scientifique). Transmission du mouvement : courroies et engrenages, roulements.

g) Appareils et machines d'usage courant : le fer et la lampe à souder. Machines-outils d'usage dans les fermes de la région. Machines agricoles. La bicyclette, l'automobile, le tracteur.

ECOLES DE FILLES URBAINES ET RURALES

A) LE JARDIN

- Monographie d'une plante cultivée (haricot, chou...)
- Les légumes, les fleurs.
- Travaux de saison au jardin.
- Le petit élevage (facultatif).
- Lapins, poules, éventuellement abeilles.

B) LES TRAVAUX INTÉRIEURS

a) *La Vie ménagère.*

- 1° L'alimentation : Composition des menus.
Pratique de la cuisine : Installation du local, matériel, choix des aliments, préparations, cuisson, présentation, service. Conserves alimentaires.
- 2° Le ménage : Entretien des locaux, du mobilier, du matériel.
- 3° Entretien des vêtements : blanchissage, repassage, détagage, rangement.
- 4° Coupe, couture, raccommodage, tricot.

b) *L'enfant. Puériculture.*

- L'alimentation de l'enfant : Lait naturel, laits artificiels.
- Soins à donner à l'enfant.
- Maladies les plus communes. Vaccinations.

DESSIN

Le dessin trouve sa place dans toutes les activités de la classe de fin d'études (géographie, calcul, sciences, travaux manuels et pratiques d'atelier et de ménage).

Il sera incorporé à tout l'enseignement comme mode normal d'expression au cours des exercices (croquis, cotes, mise au net des recherches et observations) ou plus longuement au cours des séances spéciales (croquis simples de paysages, croquis de mémoire, arrangements décoratifs) et aussi au jet des tracés usuels prévus au programme de géométrie.

CHANT

Revision des notions antérieurement acquises. Chant choral. Auditions et commentaires d'œuvres musicales à l'aide du phonographe, du pick-up et de la T.S.F.

Note. — Dans les localités côtières, pour les sciences, on adoptera pour les écoles de garçons le programme des écoles urbaines ou le programme des écoles rurales suivant le caractère de la région. On y introduira des notions simples sur la pêche et la navigation. Les travaux pratiques seront orientés dans ce sens. (Arrêté du 24-7-47.)

Travaux manuels et Enseignement ménager

(Programme plus étendu qu'en 1938 avec en plus bricolage.)

Education musicale

(Programme plus vaste qu'en 1938.)

Ces programmes sont applicables à compter du 1^{er} Octobre 1947. Ils constituent un ensemble qui correspond à l'acquisition d'une certaine formation ; mais en raison de la diversité extrême des conditions soit de lieu, soit de clientèle où se trouvent les cours complémentaires il convient de les appliquer avec toute la souplesse désirable et dans un sujet d'adaptation aux besoins du milieu local (arrêté du 24 Juillet 1947).

Enseignement Post-Scolaire Agricole

Nous ne reviendrons pas sur l'importance de ces cours, vous la connaissez. C'est pourquoi, vous aurez tous à cœur d'aider vos anciens et anciennes élèves, à l'heure où ils ont le plus besoin de votre dévouement et de vos lumières. N'hésitez donc pas à venir à leur secours. Comment ? Soit en organisant vous-mêmes ces cours, soit en inscrivant vos jeunes gens et jeunes filles aux Cours par Correspondance, à Landerneau. Ecrivez à M. PRIGENT, 45, rue de Brest, et il se fera un plaisir de vous adresser tous les renseignements utiles. « L'Union Agricole des Jeunes » comprend des devoirs pour les filles comme pour les garçons. Le numéro de Septembre a déjà paru.

Démarches à entreprendre pour ouvrir
un Cours Post-Scolaire Agricole ou Ménager Agricole.

1° Faire une demande à M. le Préfet du Finistère, en sollicitant l'agrément de votre cours, si vous êtes pourvus du Certificat d'aptitude à cet enseignement.

Si vous n'avez pas de diplôme, vous pouvez, cependant, solliciter l'habilitation à donner l'enseignement post-scolaire, en invoquant que vous avez déjà suivi des stages préparatoires à l'examen auquel vous comptez vous présenter l'année prochaine. Cette note s'adresse particulièrement à tous ceux qui ont participé à la session d'Août, au Nivot.

A votre demande, il convient de joindre le programme que vous enseignerez, les jours et les heures de vos cours. N'oubliez pas qu'un minimum de 100 heures par an est requis.

Avis aux Anciens Sessionnistes du Nivot

Nous nous permettons de vous rappeler la nécessité de développer vos connaissances théoriques et pratiques, sous peine de perdre le bénéfice de vos louables efforts. Nous sommes assurés que plusieurs se présenteront à l'examen en 1948. Dans cette intention, ils ont déjà commencé leur monographie. Qu'ils en soient félicités !

Examen du C.A.E.M.A.

Cet examen était devenu la terreur de nos Institutrices, pour tant aussi courageuses que persévérantes.

Surmontant leur juste répugnance, elles se sont présentées aux épreuves écrites et orales, au nombre de 15. Toutes ont été admissibles ; 11 ont connu le succès bien mérité ; trois autres ont trébuché sur une malheureuse note éliminatoire, en dernière série. Une seule est restée au « croc » pour anémie générale ! Il importe qu'aucune d'elles ne se décourage. Déjà, nous leur souhaitons plein succès en 1948. En attendant, bon courage, au travail !

Les Pupilles de la Nation

Plusieurs Pupilles de la Nation se sont vus refuser toute subvention, sous prétexte que l'école n'était pas accréditée à donner des cours techniques. C'est pourquoi nous avons consulté la Société Générale d'Education et d'Enseignement. Voici la circulaire que nous avons reçue. Vous pouvez donc intervenir auprès de l'Office Départemental, en invoquant ce décret :

« Aucune dérogation au décret n° 46-372 du 8 Mars 1946 n'a été prévue en faveur des Pupilles de la Nation. Ce texte prévoit que, seules, les écoles publiques et les écoles d'enseignement technique privées « reconnues par l'Etat » sont habilitées à recevoir des boursiers nationaux. En conséquence, un établissement privé « légalement ouvert », en application de la loi du 25 Juillet 1919, ne peut bénéficier de ces dispositions. Toutefois, les Offices Départementaux des Pupilles de la Nation relevant du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre peuvent accorder aux familles des Pupilles des subventions d'entretien et d'études, quelle que soit la nature de l'établissement fréquenté par leurs enfants. » (J. O. 23-5-1947.)

N. B. — Le droit des Pupilles de la Nation élèves de l'enseignement libre de recevoir des Offices Départementaux des subventions d'entretien et d'études équivalentes aux bourses nationales n'est pas limité aux cas où le Pupille est élève de l'enseignement technique. Les mêmes versements peuvent être obtenus par les Pupilles élèves de l'enseignement secondaire, de l'enseignement agricole ou poursuivant leurs études dans un grand Séminaire.

Enseignement Ménager

Programme

Une Commission de maîtresses de l'Enseignement ménager s'est réunie à Landerneau, le 16 Septembre, pour revoir et réajuster le programme diocésain. Ce programme sera publié incessamment. On le trouvera en vente chez Mlle Le Bras, Ker-Abri, Landerneau, ou chez M. Rannou, 63, rue de Douarnenez, Quimper.

Réunions Pédagogiques

Les réunions pédagogiques pour toutes les maîtresses de l'Enseignement ménager sont fixées aux dates suivantes :

1° Le 11 Novembre, à Saint-Julien de Landerneau, pour le Secteur Nord du département ;

2° Le Jeudi 13 Novembre, à Sainte-Thérèse de Quimper, pour le Secteur Sud du Finistère.

Les réunions commenceront au plus tard à 10 heures, et elles comporteront un exposé théorique et une leçon pratique. On y donnera, en outre, les impressions de celles qui ont visité l'Exposition nationale « Au service du Pays ».

L'Enseignement Ménager Agricole

Nous vous rappelons que les Cours ménagers agricoles ne sont régis par aucune loi et que vous pouvez en ouvrir, sans déclaration préalable. Il va de soi que ces sortes de Cours comportent nécessairement des leçons d'agriculture. Nous vous prions de spécifier sur les statistiques si vos Cours ménagers sont familiaux ou agricoles. Cette précision a, pour nous, une grosse importance.

A propos des Œuvres

Nous insérons très volontiers et recommandons à l'attention des Supérieures et Directrices de nos écoles le communiqué suivant, de M. l'abbé Kérautret, sous-directeur des Œuvres de Jeunesse :

« La J.O.C.F. a choisi comme thème de l'année « La Mission de la femme » et comme campagne d'activité la préparation de la jeune fille à son avenir familial par des cours de cuisine, de coupe, etc... Il s'agira donc pour les Jocistes d'assurer au plus grand nombre de jeunes ouvrières possible le bénéfice de cette formation. Ces cours, étant donné l'horaire d'une jeune fille qui travaille, ne pourront être placés que le soir. Nous recommandons à votre bienveillance les démarches qui pourraient être faites près de vous par les Sections paroissiales de J.O.C.F.

Dans plusieurs écoles, il y a des élèves, externes et internes, qui font partie du guidisme. Nous croyons que ce mouvement peut contribuer efficacement à la formation des jeunes. Il a pu y avoir dans le passé conflit d'autorité entre les responsables du mouvement et les responsables de l'école. Nous savons que les cheftaines ont eu l'attention attirée sur la discrétion qui s'impose à elles et sur la nécessité de collaborer avec les Directrices

et les Professeurs. Nous souhaitons que dans les écoles où le mouvement est accepté, vous fassiez bon accueil aux cheftaines et, qu'en accord avec elles, vous utilisiez le mouvement pour le bien des enfants. »

Amicales

On nous demande souvent des renseignements sur la fondation d'une Amicale. Voici un projet de statuts dont on peut se servir :

Article I. — Il est fondé, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} Juillet 1901, une Association Amicale entre les anciens élèves, les parents d'élèves et les amis de l'école libre de.....

Art. II. — Cette Association prend le nom de

Art. III. — Le siège de cette Association est à

Art. IV. — L'Association a pour but d'apporter à l'école libre son soutien matériel et moral, de l'aider à se développer et à se perfectionner. Elle prête son appui à toutes les initiatives qui peuvent être utiles à la santé, à l'éducation et à l'instruction des enfants et, en général, elle s'intéresse à tout ce qui favorise la bonne marche et la prospérité de l'école libre.

Art. V. — L'Association se compose :

1° De membres actifs, qui paient une cotisation de fr. par an ;

2° De membres honoraires qui paient une cotisation de fr. par an ;

3° De membres bienfaiteurs qui paient une cotisation de fr. par an.

Ces cotisations peuvent être rachetées par un versement unique d'une somme égale à quinze fois la cotisation annuelle ou par quatre versements effectués pendant quatre années consécutives d'une somme égale, chaque année, à cinq fois la cotisation annuelle. Les droits des membres actifs, des membres honoraires et des membres bienfaiteurs sont égaux. En particulier les uns et les autres peuvent être élus au Conseil et au Bureau de l'Association.

Art. VI. — L'Association est administrée par un Conseil composé de membres élus par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans, et renouvelables par tiers tous les trois ans. Les deux premières années, les membres sortants seront tirés au sort. Les élections seront faites au scrutin de liste et à la majorité absolue des voix exprimées. Au second tour la majorité relative suffit ; à égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Art. VII. — Après son élection en Assemblée générale, le Conseil élit son Bureau au scrutin uninominal et aux majorités ci-dessus. Il comprend un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

Art. VIII. — Le Président dirige l'Association. Il convoque le Conseil chaque fois qu'il le juge à propos. Il préside aux réunions du Conseil et de l'Assemblée. En cas d'empêchement, il est remplacé par les Vice-Présidents, la préséance entre ceux-ci est déterminée par l'ordre des nominations.

Art. IX. — Le Conseil se réunit au moins une fois chaque année et chaque fois qu'il est convoqué par le Président. Il administre les fonds de l'Association et exécute les décisions prises par l'Assemblée générale.

Art. X. — Un ou plusieurs membres de l'Association peuvent être nommés pour vérifier la comptabilité du Trésorier.

Art. XI. — L'Assemblée générale se réunit une fois par an, au jour fixé par le Conseil. L'Assemblée générale ordinaire annuelle approuve les comptes présentés par le Conseil d'Administration pour l'année écoulée, et vote le budget pour l'année qui vient.

Elle peut être convoquée extraordinairement par le Conseil.

Art. XII. — L'Association adhère à la Section Diocésaine des Amicales et, par elle, à la Fédération des Amicales de l'Enseignement Catholique de France.

Art. XIII. — Le Président pourra convoquer les parents d'élèves en cours d'études en Assemblée particulière afin qu'ils puissent délibérer sur les points qui les intéressent d'une manière spéciale en leur qualité de parents. Les résolutions qui pourront être prises dans cette Assemblée particulière n'auront de valeur qu'après avoir reçu l'agrément du Conseil.

Statistiques

Nous nous permettons d'insister pour que les renseignements demandés nous soient fournis avec soin : tous sont nécessaires.

Au paragraphe III, bien spécifier Enseignement Ménager Agricole ou Ménager Familial.

Au paragraphe V, tenir compte des élèves, même internes, qui ont changé d'école, et non seulement des élèves de la localité.

L'Enseignement du Breton dans les Ecoles chrétiennes du Diocèse

Nous lisons dans la Partie officielle de la *Semaine religieuse* du vendredi 3 Octobre, les lignes suivantes dont l'importance n'échappera à personne :

« *Monsieur l'Evêque rappelle que les ordonnances de Monsieur Duparc sur l'enseignement de la langue bretonne, de l'Histoire et de la Géographie de la Bretagne dans nos écoles sont toujours en vigueur.* »

Ceux qui auraient été tentés de croire que l'obligation de cet enseignement n'urgeait plus sont donc fixés. Nous nous plaignons à croire que l'obéissance à un ordre de notre chef vénéré n'est pas chez nous un vain mot.

Ar Brezonek er Skol

Il reste plus que jamais à l'ordre du jour.

Les vacances dernières ont donné lieu à une intense activité bretonne dont voici les principales manifestations :

1° Le grand Congrès Interceltique de Dublin du 22 au 31 Juillet, où se rendit une importante délégation bretonne.

2° Le Congrès Celtique de Saint-Brieuc, à la fin de Juillet.

3° Le grand « Eisteddfod » (Bleun-Brug gallois), de Colwyn Bay (Pays de Galles) où la Bretagne fut représentée par le Cercle Celtique de Rennes.

4° La parution de l'important rapport des huit Gallois, sur leur voyage officiel en Bretagne, à l'été dernier.

Ainsi, l'union des peuples Celtes devient de plus en plus une réalité.

5° La Session Bretonne du 12 Août au début de Septembre pour les instituteurs laïques, à Douarnenez.

6° La Session Bretonne de Roscoff, du 12 au 23 Août, pour les instituteurs libres, qui fut un vrai succès et une révélation pour beaucoup. Elle fut suivie régulièrement par une quarantaine de sessionnistes. Plus de soixante-dix y ont passé.

7° La proposition de loi, en préparation, pour l'enseignement officiel de la langue bretonne en Basse-Bretagne.

8° Les nombreuses fêtes folkloriques en Bretagne et ailleurs.

Educateurs bretons, vous vous devez de vous *intéresser* à la question bretonne :

C'est pour vous une question de justice à l'égard du patrimoine culturel de nos ancêtres.

C'est pour vous un devoir, les ordonnances de Mgr Duparc restant en vigueur.

Cela devrait être pour vous une fierté.

Educateurs bretons, *apprenez le breton*. Rien de plus simple : *Inscrivez-vous, dès aujourd'hui*, au cours de breton par correspondance : un cours gradué, simple, pratique et gratuit. Pour cela, écrivez à M. V. Séité, directeur de l'école *Saint-Jean, Tréboul* (Finistère).

Educateurs bretons, *enseignez le breton*. Les livres scolaires ne vous font plus défaut. Vous trouverez chez M. V. Séité, à *Tréboul* :

1° *Me a zesk brezoneg* (40 frs) qui est à la fois un livre de lecture, de grammaire, de vocabulaire et de morceaux choisis.

2° *Le breton par l'image* illustré, en couleurs, très simple, attrayant, destiné surtout aux milieux francisés (45 frs).

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Tirage : 500 exemplaires.

Quimper, Impr. Cornouaillaise.

N° 4. Dépôt légal : Octobre 1947.